

DESCRIPTION ET MODALITÉ DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Notre auto-école peut prendre en charge les élèves ayant la restriction boite automatique ne nécessitant pas d'autres aménagements (pas de boule au volant, pas d'inversion de pédales).

Vous avez un handicap et vous voulez passer le permis de conduire ? C'est possible si vous êtes reconnu apte par un médecin agréé lors d'une visite médicale. Les épreuves de l'examen du permis sont aménagées selon votre handicap : physique (mobilité réduite), auditif (sourd ou malentendant), troubles dys... Accueil :

Vous devez remplir les **2 conditions** suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir **l'âge requis** pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer Par exemple, pour le <u>permis</u> <u>B</u>, vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous choisissez <u>l'apprentissage anticipé de la conduite</u>). Vous devez avoir 17 ans pour obtenir le permis B.
- Être reconnu **apte** par un <u>médecin agréé lors d'un contrôle médical</u>

Comment sont aménagées les épreuves de l'examen du permis de conduire si vous avez un handicap ?

L'aménagement des épreuves concerne les permis B, BI, BE, CI, CIE, C, CE, DI, DIE, D et DE.

Si vous êtes sourd ou malentendant

Des sessions spécialisées sont prévues au moins 2 fois par an pour passer l'épreuve théorique générale (code) du permis de conduire.

Un interprète en langue des signes peut vous assister.

Vous pouvez aussi bénéficier d'un dispositif de communication adapté de votre choix.

L'épreuve théorique (code) dure 1h30

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'épreuve pratique en cas de difficultés pour communiquer.

Si vous avez un handicap physique (mobilité réduite)



Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'épreuve pratique en cas de difficultés de mobilité.

Pour l'épreuve pratique du permis B ou BI, l'inspecteur peut vous proposer de commencer l'examen par les questions et les vérifications techniques portant sur l'extérieur du véhicule. Vous pouvez être assisté par un expert ou un accompagnateur.

Un véhicule de catégorie B à double commande adapté aux personnes handicapées doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir été mis en circulation depuis 10 ans maximum, sauf exception
- Avoir des équipements spécifiques : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur si le véhicule le permet, double-commande de direction (volant)

Si vous êtes dysphasique, dyslexique ou dyspraxique

Vous pouvez passer le code dans des séances spécifiques à condition de fournir l'un des 3 justificatifs suivants :

- Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie
- Reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale pour troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination
- Certificat médical délivré depuis moins de 6 mois attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'épreuve pratique en cas de difficultés pour communiquer.

Si vous êtes dans une autre situation

Renseignez-vous auprès du service chargé localement des examens du permis de conduire : <u>direction départementale interministérielle</u> (bureau de l'éducation routière) ou <u>préfecture</u>.

A Savoir

• Si vous maîtrisez mal le français, vous pouvez faire appel à <u>un traducteur-interprète agréé</u> <u>auprès d'une cour d'appel</u>, à vos frais.

Précisez dans votre demande de permis de conduire que vous maîtrisez mal le français.

Financements

Les tarifs sont libres et varient selon les auto-écoles. Les éventuels frais d'accompagnement facturés par l'auto-école sont réglementés.

• Concernant les cours suivis dans une auto-école pour préparer l'examen, les tarifs sont variables selon les établissements et la préparation choisie

<u>La prestation de compensation du handicap (PCH)</u> peut financer en partie les leçons de conduite.

Pour bénéficier d'une aide au financement du permis de conduire, renseignez-vous auprès de votre maison départementale des personnes handicapées (MDPH). <u>Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)</u>

Si vous avez besoin du permis de conduire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière à l'Agefiph .

Vous pouvez aussi vous adresser au <u>Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)</u>.

Validité du permis

Le médecin prescrit une durée de validité en fonction du handicap.

- Si le handicap n'est pas stabilisé, la durée de validité du permis est limitée. Vous devez de nouveau passer une <u>visite médicale</u> à la fin de cette durée.
- Si le handicap est stabilisé, la durée de validité du permis dépend de la catégorie du permis
- Elle peut être permanente pour un permis B.

Les formations avec Codes de restrictions Proposés

- Code 10. Boite de vitesse adaptée
- Code 15.03. Embrayage automatique
- Code 35. Dispositifs de commande adaptés (feux, essuie et lave-glace, avertisseur,

clignotants, etc.) Code 40.11. Dispositif d'assistance sur le volant

Code 43. Position du siège du conducteur

Liste d'auto-écoles dispensant ce type de formations (non exhaustive) :

Ecole de conduite Vaucresson, 89 BD de la république, 92420 Vaucresson

CER Colombes, 21 rue Gabriel Peri, 92700 COLOMBES

PERMISTAR, 89 Av. Division Leclerc 92290 CHATENAY MALABRY

PERMIS PLUS, 12 BD Raymond Poincaré 92380 GARCHES